



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présentes, donné, que le conseil municipal a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2025.

Que toutes les séances régulières se tiendront dans la salle Philippe-Laroche du centre communautaire, 46, chemin du Village à 19 h, conformément au Règlement no 608 concernant les séances du conseil municipal aux dates suivantes :

Lundi 13 janvier, lundi 3 février, lundi 3 mars, lundi 7 avril, lundi 5 mai, lundi 2 juin, lundi 7 juillet, lundi 25 août, lundi 8 septembre, mercredi 1^{er} octobre, lundi 24 novembre et lundi 1^{er} décembre.

Qu'une séance extraordinaire consacrée exclusivement aux prévisions budgétaires des exercices financiers 2026 soit tenue le lundi 8 décembre 2025 au lieu habituel des séances du conseil à 19 h.

Donné à Lac-Beauport, ce 6^e jour du mois de novembre 2024.

Richard Labrecque
Greffier-trésorier